

## Préavis de grève - Fabrication Siège Situation toujours bloquée après le 2<sup>ème</sup> jour de négociation

Après deux réunions de négociation avec la direction ce le vendredi 20 janvier, aucune avancée n'est à signaler sur les différents points de la plate-forme revendicative. La première journée de grève a mobilisé les salariés des régies des plateaux ce dimanche 22 janvier.

### ➤ **La semaine de travail à 4 jours maximum**

La direction considère que la semaine de 39h n'est pas compatible avec une planification sur 4 jours. Pour ceux qui travaillent en 35h, elle propose de limiter à 3 semaines en 5 jours entre le 1er février et le 16 avril 2017. Cette limitation est assortie de nombreuses exceptions (délégations, Télématin, Heures supplémentaires - volontaires ou non -).

### ➤ **La suppression des "petites journées" de moins de 7 heures de TTE**

Aucune avancée, plutôt du recul, car dans le même temps la direction continue à grappiller des heures à droite à gauche.

### ➤ **La suppression des coupures de 2,5 heures**

C'est non pour la direction pour les fameuses journées de 10 heures de TTE.

### ➤ **L'arrêt d'une planification fantaisiste sur 4 semaines**

La direction était prête à l'abandonner lors du 1er jour de négociation, le sujet n'a pas été abordé lors du 2ème jour de négociation.

### ➤ **Respect de l'accord collectif quant au repos hebdomadaire**

La direction est prête à concéder 2 jours de repos consécutifs dans la semaine et accorder un week-end sur 4, bref le respect de l'accord collectif !...

### ➤ **Le principe du volontariat pour la mutualisation**

C'est un nict catégorique, car cela constitue l'essence même du projet de la direction.

### ➤ **L'internalisation d'émissions adaptées aux plateaux et régies du Siège**

La direction a bien été obligée de reconnaître que le plan d'occupation des plateaux - régies n'était pas à son maximum. Et les perspectives sont loin d'être réjouissantes.

### ➤ **Groupes de travail ? Comment y croire ?**

La seule proposition de la direction consisterait à mettre en place des groupes de travail du 1er février au 31 mars. Ces groupes seraient composés de 8 salariés par métier qui se réuniraient avec les chefs de service afin de travailler sur la question des plannings à partir des revendications de la plate-forme.

Pourtant, dans le même temps, la direction n'entend rien changer à la nouvelle planification pendant ces 2 mois, planification mise en place le 02 janvier 2017 au terme d'une consultation de 4 mois au cours de laquelle la direction a martelé que quoi qu'il arrive, elle appliquerait son projet...

**Alors que les organisations syndicales et l'ensemble des instances sociales dénoncent l'impact des nouvelles organisations sur la santé physique et mentale des salariés, alors que l'immense majorité des salariés concernés se sont exprimés en signant une pétition contre ces nouveaux plannings, alors que les recommandations du cabinet Empreintes humaines ne sont toujours pas communiquées, la direction refuse toute véritable inflexion de son projet.**

**Une assemblée générale se tiendra  
le lundi 23 janvier 2017 à 13h45  
Plateau D  
pour décider de la poursuite du mouvement.**

# **Venez nombreux !**

## Préavis de grève - Fabrication Siège

La mise en place des nouveaux plannings à la fabrication Siège à compter du 2 janvier entraine une dégradation sans précédent des conditions de travail de salariés aux horaires atypiques en raison des exigences de l'actualité et de la nécessité d'assurer la continuité des productions.

A aucun moment lors de l'élaboration de son projet, et de sa présentation devant les instances sociales, la direction n'a pris en compte le point de vue des salariés qui se sont pourtant exprimés dans une pétition signée par 145 d'entre eux (plus de 80 % des salariés concernés).

Pire, alors qu'elle faisait appel à un cabinet extérieur afin d'analyser la situation en vue de l'améliorer, la direction a décidé de mettre en place son projet sans le faire évoluer et sans même attendre les conclusions de l'expert.

Le recours aux coupures de 2H30 et l'apparition de vacations uniques de moins de 7H entraine mécaniquement une augmentation du nombre de jours travaillés sans baisser pour autant les amplitudes quotidiennes.

La planification sur quatre semaines, totalement fantaisiste, ne peut s'opposer aux dispositions de l'Accord Collectif sur les prises de congés (RTT, récupération) en introduisant de nouvelles contraintes pour les salarié-e-s.

La mutualisation des équipes prévue dans le projet ne peut être systématiquement généralisée à toutes les fonctions.

Les syndicats signataires exigent :

- la semaine de travail à 4 jours maximum
- la suppression des « petites journées » de moins de 7H de TTE
- la suppression des coupures de 2H30
- l'arrêt d'une planification fantaisiste sur 4 semaines
- respect de l'accord collectif quant au repos hebdomadaire
- le principe du volontariat pour la mutualisation
- l'internalisation d'émissions adaptées aux plateaux et régies du Siège

Afin d'obtenir satisfaction ils appellent les personnels concernés à cesser le travail le **22 janvier 2017** à compter de 19 H 00 **jusqu'au 23 janvier 2017 à 20 h 30**.

Pour la CGT

Cécile LEFÈVRE  
Directrice des Ressources Humaines Siège

Eric Laumonier

Pour la CFDT

Mario-Louise GRESSIER

Paris,  
Le 16 janvier 2017

Pour FO

J-M SEYBALD

reçu en main propres  
avec les notes d'usage  
le 17 à 16h30